

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne -

Conseil d'administration du 30 janvier 2012

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: 70 Article: 7061

TARIFICATION DES INTERVENTIONS PAYANTES 2012

L'article 42 de la loi du 3 mai 1996 précise que les interventions effectuées par le SDIS ne se rattachant pas directement à ses missions peuvent faire l'objet d'une participation des personnes bénéficiaires.

Lors de sa séance du 17 janvier 2001, le Conseil d'administration du SDIS a fixé les prestations et le mode de calcul de la participation des tiers bénéficiaires.

Vous trouverez en annexe au présent rapport, le tableau récapitulatif des propositions de tarification pour l'exercice 2012 ainsi que la liste des missions effectuées par le SDIS contre rétribution.

L'ajustement proposé répercute l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté en 2011, soit 1,5 %.

Ainsi, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président.

Jean-Jacques THOMAS



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne ----

Délibération n° 5

Conseil d'Administration **du 30 janvier 2012**

GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES

Imputation budgétaire

Chapitre: 70 **Article: 7061**

Membres théoriques : Membres en exercice: 20 Membres présents : 11

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE. Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

- M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
- M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
- M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
- M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
- M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
- M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s): MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

TARIFICATION DES INTERVENTIONS PAYANTES 2012

Vu le rapport n° 5;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

de fixer la tarification des interventions payantes pour 2012 selon le tableau joint en

annexe.

Le Président, Jean-Jacques THOMAS

